

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Philippe COLLOT 66 BD Victor HUGO 54510 Tomblaine

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom	Code établissement					
	Nom de naissance	Nom					
	Prénom	Adresse complète					
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail	Situation administrative (entourez si nécessaire)					
	Téléphone fixe	TZR		Stagiaire sur 1 ^{er} poste.	Temps partiel : %		
	Téléphone portable	Disponibilité		Congès (parental...)			
				Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au</p>
	Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
			1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS		100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
	Prof EPS classe normale biadmissible				163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
	Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCL - PCEA HCL		216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
	Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx		254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
	Chargé d'Enseignement			128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
	Chargé d'Enseignement Hors Classe				190 €	201 €	227 €	244 €					
	Chargé d'Enseignement Classe Ex.		227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
	Catégorie / échelon		1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11
	Agrége-e - CTPS		130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
	Agrége-e Hors Classe - CTPS Hors Classe		277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
	Catégorie / échelon		1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11
	Agrége-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
	CDI : Indice.		Inférieur à 436 → Groupe 3		120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6		174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9		219 €		
		Entre 436 et 452 → Groupe 4		130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7		183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10		228 €			
		Entre 453 et 479 → Groupe 5		165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8		192 €						
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.													
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe		100 €		Maitre auxiliaire (MA)				164 €		Abonnement Bulletin			
Agrége-e stagiaire nouvel-le enseignant-e		130 €		Contractuel-le (CDD)				44 €		Non syndiquables			60 €
Congé parental - disponibilité		46 €		Etudiant-e contractuel-le alternant-e				20 €		Institutions/Associations			60 €
Stagiaire en report de stage		20 €		Congé de formation				102 €		Etudiant-es STAPS			20 €
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.													
Retraité-e : Montant net				Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4		92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8		152 €				
de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.		Inférieur à 1051 € → Groupe 1		47 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9		167 €			
		Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2		62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10		182 €			
		Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3		77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7		137 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11		197 €			

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input style="width: 100px;" type="text"/>

CREDIT D'IMPOT

! Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)



Le paiement par prélèvement automatique : fini les oublis !

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectués le 5 de chaque mois) d'octobre à juin. A la fin de chaque année scolaire, un courrier vous est envoyé pour connaître votre volonté concernant la syndicalisation de l'année suivante



Le paiement en ligne

Vous pouvez payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU :

<http://www.snepfsu.fr>

Rubrique « Adhérer »



Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin

Des cotisations pour l'action et la solidarité

Les cotisations syndicales sont un élément indispensable du rapport de force pour obtenir des avancées sociales de demain (retraite à 60 ans, hausse des salaires, baisse des effectifs par classe...). Elles permettent au SNEP-FSU de développer une activité syndicale permanente, d'information et de formation, au plus près des collègues pour faire respecter leurs droits et en obtenir de nouveaux. Elles permettent aussi de renforcer l'action, sur tout le territoire, pour améliorer l'Ecole, le service public du sport scolaire, l'EPS et le sport.

Le SNEP-FSU a fait le choix, comme le point d'indice est gelé, de ne pas augmenter le tarif des cotisations pour 2025/2026. Pourtant, le syndicat est confronté à l'inflation et à la hausse des coûts (transport, énergie...). Il faudra donc augmenter le nombre d'adhésions pour poursuivre notre activité.

Les cotisations syndicales sont les principales ressources financières dont dispose le SNEP-FSU. Nous savons pouvoir compter sur la profession pour renforcer le SNEP-FSU en 2025/2026.

Adhérer, ça vaut le coût !

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon	C.E EPS Hors Classe 5 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	190€	226 €	227 €
Crédit d'impôts	125 €	149 €	150€
Coût réel de la cotisation syndicale avec crédit d'impôt	65 €	77 €	77 €
Soit, par semaine *	1,25 €	1,48 €	1,48 €

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2025-2026. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€... en ligne sur le site www.epsetsociete.fr (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris